

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS.

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Prusse. Détails sur la situation de ce pays. Désarmement de la garde civique. Tentative d'assassinat sur le roi de Prusse. — Nouvelles de Paris. Ce qui s'est passé à la bourse. La réunion en faveur de Louis Napoléon. Les nombreux congés. Le mandement adressé par un représentant. — Assemblée nationale. Du budget de 1848. — Algérie. Détails sur l'arrivée des colons à Alger. — De la concurrence des voituriers à Valence. — Nouvelles locales. La Constitution proclamée à la Croix-Rousse. La fermeture d'un club. — Suite du texte du budget de la ville.

PRUSSE. — Il paraît, d'après les nouvelles de Berlin du 14 novembre, que le gouvernement savait, depuis quelque temps qu'une levée de boucliers devait avoir lieu en faveur de la République, et que c'est pour cette raison qu'il a promptement et résolument agi. On dit que des troupes marchent de la Thuringe vers Berlin. Le 15, le général-major commandant de Thumen, a publié un avis relatif à la remise des armes de la garde civique. La remise volontaire et des bourgeois y a violemment été même désarmés, des patrouilles militaires ont parcouru les rues, suivies de voitures de transport. Au premier coup de tambour, les armes et les munitions ont dû être déposées dans les vestibules pour y être prises par des officiers; faute de quoi, des visites domiciliaires devaient être faites et les armes enlevées de force.

Le bruit s'est répandu, le 14, à Berlin, qu'au moment où le roi de Prusse se rendait de Potsdam à Sanssouci, l'on a tiré sur S. M., mais qu'il n'a pas été atteint, et que la balle s'est seulement logée dans la lanterne de la voiture.

Bulletin parisien.

Il y avait au commencement de la bourse des dispositions assez prononcées à la baisse; mais sur le bruit qui a circulé que le ministre de la guerre allait encore faire l'armée de 55,000 hommes et que le ministre des finances devait proposer le maintien de l'impôt du sel, pendant cinq ans encore, les dispositions ont tout-à-coup changé et des demandes assez vives ont produit une hausse sensible sur les cours d'ouverture, principalement sur les cours des affaires à terme.

Une affiche apposée sur tous les murs de la capitale, avait annoncé au public qu'un club venait de s'ouvrir, passage Jouffroy. Là devaient se réunir tous les électeurs disposés à soutenir la candidature de Louis Napoléon à la présidence de la République.

Pendant deux ou trois jours, une réunion assez nombreuse s'est tenue à cet effet de 7 à 11 heures du soir dans le local désigné pour les séances. À l'entrée du passage, la circulation se trouvait presque entièrement obstruée par des personnes hostiles à cette candidature et qui stationnaient à dessein sur ce point.

Il y avait, devait avoir lieu une séance animée et décisive. Le propriétaire de la salle déclare brusquement au président et au bureau, que, d'après les réclamations qui ont été adressées par les boutiquiers du passage et du boulevard, il ne lui est pas possible de laisser le club continuer ses séances qui effarouchent les chaland. La conséquence; il fait fermer les portes. Le club est donc de démentager.

Les membres du club se rendent en bon ordre au magasin de la rue de la Chaussée-d'Antin. Bientôt cette vaste salle se trouve encombrée, et le public annonce des dispositions peu favorables au bon ordre. A peine ce

bureau s'est-il installé, que le président veut que chacun se découvre, et il prie les personnes présentes de s'abstenir de fumer: refus de la part des assistants qui enfonce leurs chapeaux sur leurs têtes et envoient les plus abondantes bouffées de fumée; ignobles protestations contre les invitations du président. Plusieurs improvisations sont successivement entendues. Une plus longue que les autres provoque des observations de la part de M. le président, qui, après avoir épuisé les formules parlementaires, finit par interpeller brusquement l'orateur.

Le tumulte devient effroyable, l'impatience du président est poussée à bout et la séance est levée au milieu des interpellations et des apostrophes les plus énergiques.

Les congés se multiplient à l'Assemblée nationale. L'opinion publique s'en émeut sérieusement. La réunion de la rue de Poitiers vient d'adresser aux membres qui sont absents de Paris une circulaire pour les presser de revenir à leur poste au plus tôt. Dans les conjonctures graves où le pays est placé, la présence des représentants est une nécessité devant laquelle doivent fléchir toutes les considérations d'intérêt privé ou de toute autre convenance. M. Marrast, président de l'Assemblée nationale, a fait insérer dans les journaux une note par laquelle il invite ceux des membres qui sont en congé à se rendre immédiatement à Paris.

— On écrit de Paris:

Nous n'avons cru devoir parler encore d'une sorte de mandement adressé par l'abbé Fayet, évêque d'Orléans aux archevêques et évêques de France pour leur recommander, au nom des prélats ou ecclésiastiques, qui siègent à l'Assemblée, la candidature du général Cavaignac. Mais il n'est guère possible de s'en taire aujourd'hui; car M. l'abbé Parisi, évêque de Langres et ses collègues protestent contre ce mandement ou cette circulaire. Ils déclarent qu'un mandat de cette nature n'a été et n'a pu être confié à personne, les ecclésiastiques ne pouvant agir, en semblables circonstances, qu'à titre de simples citoyens.

— On lit dans une correspondance:

« Quelques cris de Vive la République! se sont fait entendre pendant le défilé. Ils étaient poussés par quelques compagnies de la 3^e et de la 5^e légion. Mais le seul corps qui se soit réellement signalé par ses acclamations est celui de l'artillerie parisienne, commandé par M. Guinard, représentant du peuple. Vous savez que, depuis 1830, ce corps s'est toujours recruté des hommes qui poussent à l'extrême les principes de la démocratie et de la révolution. Les gardes mobiles étaient aussi très animés, mais plus par l'effet des libations bachiques que par un enthousiasme réel. Ils se tenaient difficilement dans leurs rangs, et plusieurs même ne pouvant continuer leur marche, venaient tomber au milieu de la foule, qui ne voyait plus, dans ces jeunes gens abrutis par les excès, les héros des journées de juin. La garde nationale mobile, avant peu, sera un grand embarras pour le gouvernement. On a exalté son amour-propre aux dépens de l'armée; on l'a habituée à se considérer comme un élément prépondérant de la République; elle croit qu'elle tient dans ses mains le sort de Paris et de ceux qui nous gouvernent. La haute paie qu'elle reçoit, la tolérance excessive dont elle est l'objet, lui permettent de se livrer à l'intempérance et au désordre. Elle est querelleuse, bruyante, indisciplinée. Ces jours derniers, six de ses bataillons, casernés à Courbevoie, se sont mutinés à l'occasion d'un règlement militaire qu'on voulait leur faire observer. Ils ont poussé le cri: A bas Cavaignac! Ce corps peut devenir un instrument pour ceux qui voudront s'en emparer. »

On lit dans le Courrier de la Drôme:

Il existe à Valence deux bureaux de voiture pour Montélimart. Un des pourvoyeurs de ces voitures voyant sortir un voyageur du bureau concurrent, l'interpelle en ces termes: Mon-

sieur, partez-vous pour Montélimart? — Oui, je viens de retenir ma place. — Combien? — Cinq francs le coupé. — Si vous voulez, je vous mène pour un franc, et vous donne 10 f., si vous ne partez pas par l'autre voiture. — Accepté. Les dix francs sont comptés par le zèle commis de la concurrence. Le voyageur monte dans sa voiture, paie la place un franc, et remercie son homme de lui procurer une bonne voiture si économique. Les chevaux étaient prêts, le hip se fait entendre. — Mais mes dix francs, je ne veux pas vous les garder, nous les mangerons ensemble à mon retour à Valence, puisque vous êtes un si bon garçon. — L'heure sonne et la voiture part au galop.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 17 novembre.

Après un débat fort tumultueux et auquel prennent successivement part divers orateurs, entre autres MM. Luneau, Astaix et Dufaure, l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les interpellations relatives au banquet de Toulouse et à l'envoi du préfet dans le département de la Vendée.

Reprise de la discussion du chapitre 27, relativement aux traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.

Adoption des chiffres du comité, tels qu'ils ont été ainsi fixés:

- « Dans les villes dont la population n'excède pas 15,000 habitants, 10,000 fr.
- « Dans les villes de 15,000 à 30,000, 12,000 fr.
- « Dans celles de 30,000 à 45,000, 16,000 fr.
- « Dans celles de 45,000 à 100,000, 20,000 fr.
- « Dans celles de 100,000 et au-dessus, 24,000 fr.
- « A Paris, 30,000 fr.

Avec cette base, 39 préfets auraient 10,000 fr., 22 12,000 fr., 11 16,000 fr., 10 20,000 fr., 3 24,000 fr., 1 30,000 fr.

La séance est levée.

Séance du 18 novembre.

Présidence de M. MARRAST.

A 1 heure la séance est ouverte.

M. ... dépose le rapport relatif au décret concernant la levée du contingent annuel de 80,000 hommes.

M. de Rancé dépose une pétition signée d'habitants d'Alger, qui protestent contre la manière dont se sont faites les élections municipales et de la garde nationale à Alger, en vertu de l'arrêté du 16 août dernier.

M. Barthélemy (de la Vienne) écrit pour renoncer à son congé. (Très-bien!)

M. le président. 16 demandes de congés ont été déposées sur le bureau. (Oh! oh!) L'Assemblée veut-elle prononcer immédiatement sur ces demandes?

Voix. On n'est pas en nombre!

La séance est suspendue pendant un quart-d'heure.

M. le président. Je communie à l'Assemblée neuf demandes de congé; (murmures). Il y a-t-il opposition? (Oui, oui!)

M. Escheverry. J'ai soumis à l'Assemblée il y a 15 jours, une proposition pour limiter les congés. Le rapport a été déposé; je demande l'urgence (Mouvements divers).

M. Vezin appuie la demande d'urgence. Vous pouvez consulter le chiffre des congés accordés, et vous pourrez vous assurer que nous touchons à l'extrême limite. Encore quelques congés et vous ne pourrez plus délibérer.

M. Clément Thomas. La proposition me paraît inutile. Plusieurs de vos collègues rentrent au fur et à mesure des départs. (Murmures. — L'ordre du jour).

L'ordre du jour est adopté.

Les neuf congés sont accordés.

M. Guérin dépose le rapport relatif au décret, autorisant la Compagnie du chemin de fer du Centre, à exploiter un embranchement du chemin de fer.

L'Assemblée adopte, sans discussion, des projets de loi d'intérêt local concernant les départements du Finistère, de l'Isère, du Tarn, de Loir-et-Cher, de la Sarthe et de Tarn-et-Garonne.

La suite de l'ordre du jour appelle le budget rectifié de 1849.

ALGÉRIE.

ARRIVÉE DES COLONS.

Le *Moniteur algérien* contient les détails suivants sur l'arrivée des colons à Alger et à Arzew.

Ce matin, 9 novembre, à 6 heures et demie, trois coups de canon ont annoncé à la population algérienne que la frégate portant le convoi destiné aux colonies agricoles de l'Afroun et de Bou-Ismaël était en vue. Au premier coup de canon, toute la ville a été sur pied. Les troupes de service ont pris les armes. Dès que le *Montezuma* a eu jeté l'ancre dans le port, M. le gouverneur-général, M. le directeur-général des affaires civiles,

Mgr l'évêque d'Alger, le contre-amiral commandant supérieur de la marine, M. le chef de l'état-major général, le maire d'Alger et d'autres autorités supérieures, se sont dirigés vers la frégate, où ils ont été reçus par le commandant du bâtiment, entouré de son état-major, et par M. le commandant Durrieu, chef du convoi. La musique saluait le passage du canot amiral, les tambours battaient aux champs sur les bâtiments de l'Etat amarrés dans le port; les colons hissés sur les bastingages et sur les tambours de la frégate, agitaient leurs chapeaux en l'air et répétaient en chœur les hymnes républicains.

A peine à bord de la frégate, M. le gouverneur-général et son cortège, accueillis par les cris de : *Vive la République ! Vive le gouverneur !* se sont mêlés à la foule qui encombra le pont. C'était encore un spectacle du plus vif intérêt que cette confusion animée ; d'immenses entassements de bagages sur lesquels s'élevaient et s'agitaient des flots de têtes ; des hommes vaillants et dispos, debout, la face animée par la vue de cette terre qu'ils viennent féconder ; des femmes assises et allaitant des enfants, d'autres se cramponnant aux bras d'un père, d'un frère, d'un mari ; des chefs de famille groupant autour d'eux toute leur lignée et paraissant la montrer comme gage de ce qu'on peut attendre d'eux. Le cortège des visiteurs s'est enfoncé dans ces masses épaisses qui se pressaient pour lui ouvrir un passage. M. le gouverneur-général s'arrêtait à chaque pas, interrogeant un à un les voyageurs sur leur position, sur leurs besoins, sur leurs intentions. M. le commandant Durrieu lui en a présenté plusieurs qui se recommandaient par les services qu'ils avaient rendus à la communauté durant le voyage, ou par d'autres circonstances particulières. Une femme surtout, bien qu'on ne l'ait pas vue, a excité un intérêt malheureusement pénible et douloureux. Dans le trajet de Paris à Marseille, cette femme courageuse s'était vouée, par la seule inspiration de son cœur, aux fonctions d'infirmière. En passant d'un bateau à l'autre, pour le service qu'elle s'était imposé, elle eut le pied pris et écrasé entre les deux plats bords. Elle a dû subir à Marseille l'amputation de l'orteil, ce qui ne l'a pas empêchée de continuer son voyage. Elle était sur la frégate, mais dans une cabine, supportant avec une admirable énergie la douleur physique et le sacrifice dont son dévouement a été cause.

Le départ de M. le gouverneur-général a été le signal des préparatifs du débarquement. Des chalans, contenant chacun 70 colons, sont venus successivement les déposer sur le terre-plein du nouveau quai Bab-Azoun. Ils y étaient reçus par M. le directeur-général des affaires civiles et par Mgr l'évêque d'Alger, qui devait bénir le drapeau qu'ils ont apporté de France, et ceux que leur offrait la population d'Alger : une estrade avait été dressée pour cette cérémonie. Devant l'estrade et faisant face à la mer, l'emplacement réservé aux colons ; à gauche, l'espace envahi par le public ; à droite, la longue file des prolonges destinées au transport des femmes et des enfants, ou des bagages. Des officiers de la milice et de la place, la troupe, la commission, les gardiens d'Alger se disputaient le soin d'enlever des bateaux les femmes et les enfants, à mesure qu'ils se présentaient.

La municipalité avait fait préparer pour les enfants du lait qu'elle leur distribuait, en même temps qu'elle offrait aux adultes d'autres rafraîchissements plus solides. Rien n'était plus attendrissant que le tableau de cette hospitalité exercée avec tant d'abandon, de cordialité, de fraternité.

Quand tout le monde a été réuni, Mgr l'évêque d'Alger monté sur l'estrade, a procédé à la bénédiction des drapeaux. A ce moment solennel, toutes les têtes se sont découvertes, les genoux ont fléchi spontanément en terre.

NOUVELLES LOCALES.

La Constitution a été proclamée hier à la Croix-Rousse devant une cinquantaine de spectateurs. Après avoir lu le texte de la Constitution, M. le maire a crié *Vive la République* : aucune voix ne lui a, dit-on, répondu. Le clergé local n'a pas paru à cette cérémonie.

Décidément le transport des dépêches par Roanne n'est qu'un avantage minime pour notre ville.

Aujourd'hui, encore, les dépêches n'ont été distribuées que de onze heures à midi.

Nous sommes persuadés que l'on n'arrivera à aucune amélioration sensible, tant que l'on n'aura pas organisé le service par les chemins de fer de la Loire, d'après les bases que nous avons indiquées.

Il paraît que l'autorité vient de prendre des mesures de rigueur et de sévérité contre les clubs. Avant hier, la force armée a dû faire évacuer celui de la rue de Saron qui n'était pas peut-être celui où se débitait le plus d'excentricités démagogiques. Il faut dire, afin qu'on ne sache pas trop de gré à l'autorité de sa fermeté en cette circonstance, que la candidature du général Cavaignac est fort mal menée dans ces réunions.

Suite et fin de l'exposé des motifs à l'appui du budget supplémentaire de 1848, lu par M. Reveil, maire, au Conseil municipal de la ville de Lyon, dans sa séance du 9 novembre 1848.

Les travaux n'ont pas été entrepris dans l'intérêt particulier de la ville, mais bien dans un intérêt général d'ordre et de sécurité dont la sauvegarde était le devoir du gouvernement comme les moyens employés pour y parvenir dépendaient de son choix. Quant aux travaux en eux-mêmes, ils n'ont aucune utilité matérielle pour la Cité; c'est un commencement d'exécution donnée à un projet rédigé par un ingénieur civil, au nom d'une compagnie de spéculateurs qui avait demandé la concession avec péage d'un pont suspendu sur la Saône pour lier les deux côtes entre lesquels coule la rivière. Ce projet était, d'ailleurs, fortement appuyé par le génie militaire qui aurait trouvé dans sa réalisation un moyen facile et prompt de communication entre les forts établis à la Croix-Rousse et ceux existants sur les hauteurs de Fourvières et de Ste-Foy.

A l'art. 36 j'ai porté, toujours conformément à votre délibération du 22 juin dernier, la dépense faite par la ville pour les besoins de subsistances délivrés aux ouvriers sans travail, depuis la Révolution de février jusqu'au 31 octobre dernier; elle s'élève en totalité à 1,085,833 f. 17 c.

Ces dépenses sont la conséquence du principe proclamé par le gouvernement provisoire de la République; par le décret du 26 février dernier, il avait garanti du travail à tous les citoyens.

C'est dans ce but qu'à Lyon comme à Paris, il a été créé des chantiers nationaux où les ouvriers accouraient de tous les points de la France; mais tous ne pouvaient y être admis; il y a eu donc nécessité pour l'Etat de nourrir ceux dont les bras restaient inoccupés. De là, à Lyon comme à Paris, les distributions de vivres à la classe ouvrière. Ces dépenses ont été faites dans un intérêt de paix publique; elles sont l'application du décret du 26 février, et n'auraient pas été nécessaires, s'il avait été possible au Commissaire général du département du Rhône d'établir des chantiers en nombre suffisant.

Le décret du 5 juillet, qui a prononcé la dissolution des chantiers nationaux à Paris et dans les départements, porte que le salaire en argent sera remplacé par des secours en nature. Ici, les principes de justice et d'équité sont d'accord avec la pensée du gouvernement; il est évident que son intention a été que ces secours en nature fussent fournis ou remboursés par l'Etat aux communes chargées de surveiller la distribution de ces mêmes secours.

Je ne développerai pas plus longuement les motifs sur lesquels s'appuie la réclamation de la ville auprès du gouvernement; ils sont consignés dans la délibération que vous avez prise le 22 juin 1848, et qui a été transmise dans le temps à M. le préfet du Rhône. Je pense, Messieurs, que, pour les trois articles de recettes dont je viens de vous entretenir, il sera utile que le Conseil municipal prenne, sur chacun d'eux, une nouvelle délibération spéciale fortement motivée, afin que le gouvernement, appréciant à la fois la justice de nos réclamations et la triste situation financière de la caisse municipale, y apporte un prompt remède. Sans cela, il nous serait impossible, je le répète, d'assurer les services municipaux; il seraient bientôt entièrement paralysés.

En récapitulant les chiffres énoncés dans ce rapport, nous trouvons le résultat suivant :

En recette	4,015,402 f. 72
En dépense	3,419,417 f. 85

Excédant de recette 595,984 f. 87

Cet excédant, Messieurs, n'est qu'apparent; il n'indique pas, sous le rapport du passif, la véritable situation de l'exercice 1848. Pour avoir une idée à peu près exacte de notre situation, il est indispensable de revoir le budget principal de 1848, et d'examiner si toutes les recettes qui y figurent seront recouvrées; car, dans le cas contraire, il est évident que les recettes non réalisées viendraient se résumer à la fin de l'exercice en dépenses, en plus, c'est-à-dire en augmentation du passif de la commune. Par la même raison, il y a lieu d'examiner aussi si, parmi les chapitres de dépenses du budget principal, il n'existe pas quelques crédits sur lesquels des économies plus ou moins considérables peuvent être faites.

Je vais, Messieurs, me livrer à ce double examen.

RECETTES.

CHAPITRE Ier. — Recettes ordinaires.

N° du BUDGET	NATURE DES RECETTES.	RECETTES admises au Budget principal.	RECETTES ordonnées au 30 septembre 1848.	TOTAL DES RECETTES dont le recouvrement pourra être opéré au 31 décembre.	DÉFICIT.
5	Intérêts des fonds déposés à la Caisse de service du Trésor public.	150,000	82,593	3,735	11,365
6	Locations des maisons de la ville.	180,468	82,593	448,307	32,101
7	des terrains de la ville.	14,460	8,283	12,931	1,529
9	de l'Entrepôt des liquides.	16,000	6,976	12,976	3,024
23	Droit d'emmagasinage des denrées coloniales.	14,241	5,541	11,082	3,159
24	Produit présumé de l'Abattoir.	132,000	83,962	118,000	14,000
25	du marché couvert de la Martinière.	7,847	6,602	6,700	1,147
27	Permissions de voirie.	20,000	10,470	18,000	2,000
28	d'éclatages sur la voie publique.	45,000	11,028	11,500	3,500
29	de fiacres, cabriolets, etc.	4,000	1,858	2,000	2,000
32	Ventes de terrains pour sépultures particulières.	70,000	27,402	35,000	35,000
37	Produit des permis de chasse.	6,000	4,350	5,000	1,000
40	Produit de l'octroi.	3,150,000	3,150,000	3,150,000	600,000
					714,725

Les différents articles dont les prévisions ne seront pas réalisées sont les suivants :

D'après l'énumération des articles qui précèdent, le C. municipal peut considérer à peu près comme certain qu'il y aura, dans le chapitre des recettes, un déficit de 714,725 francs.

DÉPENSES.

Voici les crédits sur lesquels des économies pourront être faites avec certitude.

CHAPITRE 1er.

Dépenses ordinaires.

Art. 24. — Remises aux employés de l'octroi après 2,400,000 fr. de recette brute.

Dans la prévision d'une recette de 2,550,000 fr., les remises, d'après le règlement, devront être calculées de la manière suivante :

Au dessus de 2,400,000 fr. sur les premiers 100,000 fr. à 5 p. cent.	5,000 f.
Au-dessus de 2,500,000 fr.	5,000

Total 10,000

Le crédit étant porté à 70,000

Il y a donc économie de 60,000

Art. 31. — 10 p. 100 sur le produit brut de l'octroi. Le crédit est de 244,780 fr. En admettant la recette réelle pour 2,550,000 fr., il y a un déficit de 600,000 fr. et, par conséquent, en moins à payer pour le 10 p. 100 60,000

Art. 110. Fêtes publiques. Le crédit est de 15,000 f.

Il a été dépensé jusqu'à ce jour 909

Reste sans emploi 14,091

CHAPITRE 2.

Dépenses extraordinaires.

Art. 4. Intérêts des emprunts. Ce crédit présentera une économie d'environ 8,550

Attendu qu'il avait été établi dans la prévision d'un taux d'intérêt de 5 p. cent à payer à la caisse des dépôts et consignations, sur le dernier emprunt de un million, tandis que la ville a fait ce même emprunt à 4 1/2 p. cent et, d'autre part, que le retrait de cette somme de un million a été un peu retardé.

Art. 12. Allocation au Jockey-Club; crédit sans emploi. 4,000

Total. 146,540

Le déficit total sur la recette étant de 714,725

Les économies à faire sur les dépenses, de 146,550

Il en résulte que le déficit que présenterait finalement le budget principal de 1848, est de 568,175

Vous avez vu que la récapitulation générale des dépenses et des recettes donne un excédant de recette de 595,984 f.

Le déficit prévu au budget principal étant 568,175

Il en résulte que cet excédant sera réduit à 27,509

destiné à faire face aux dépenses que les circonstances pourraient rendre nécessaires.

Je propose le renvoi de ce budget et des pièces à l'appui, à l'examen d'une Commission spéciale.

Un ambassadeur fraîchement décoré. — Nous disions hier que M. Emmanuel Arago, métamorphosé par la révolution de février, d'abord en commissaire de M. Ledru-Rollin à Lyon, puis ambassadeur de France à Berlin, avait reçu la décoration de l'Aigle-Noir de Prusse : nous nous trompions.

Une négociation s'était engagée sur le point de savoir si ce serait l'Aigle-Noir ou l'Aigle-Rouge.

M. Emmanuel Arago, fidèle à son origine républicaine, a déclaré qu'il prendrait ses passeports si ce n'était pas l'Aigle-Rouge.

Cette décoration est ce que l'on appelait autrefois une plaque, et ce que l'on peut appeler plus proprement un crachat. Grâce à cet embellissement, le citoyen Emmanuel Arago va ressembler à M. Moreau-Sainti dans l'Ambassadeur.

On se demande quels services a voulu récompenser le monarque prussien, aujourd'hui à la veille de faire mitrailler les démocrates dans les rues de Berlin.

Serait-ce la part qu'a prise l'ex-commissaire de Lyon aux affaires de Chambéry?

Quoi qu'il en soit, les succès du neveu empêchent l'oncle de dormir, et M. Etienne Arago rêve depuis ce temps de se faire donner la croix d'honneur par le ministre de l'intérieur.

En vente: la CONSTITUTION FRANÇAISE, telle que l'Assemblée nationale l'a adoptée dans sa séance du 4 novembre.

Au bureau du **Nouvelliste Lyonnais**

A VENDRE une collection du grand **Moniteur** bien complète de 1826 à 1844; on la diviserait au besoin par années; prix très-modéré. — S'adresser au bureau du **Nouvelliste Lyonnais**, petite rue Longue, n° 1.

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET RONET.
rue Saint-Gôme, 6.